

## **Recommandation du Conseil synodal au sujet des « prédicateurs laïques »**

---

Ici ou là, dans notre Eglise comme dans d'autres Eglises de Suisse romande, des demandes se font entendre pour mobiliser, légitimer, et donc former, des « prédicateurs laïques ». Il faut entendre par là des personnes, bénévoles, reconnues capables de conduire une célébration et de prêcher régulièrement en lieu et place du pasteur habituel, au bénéfice d'une délégation pastorale.

Le Conseil synodal n'encourage pas la mobilisation de prédicateurs laïques et ne souhaite pas qu'on investisse dans leur formation, ni sur le plan local, ni sur le plan cantonal ou romand. Il préfère encourager d'autres solutions pour revaloriser la participation active des laïcs au culte ou pour renforcer la dynamique communautaire du culte et de la prédication.

Le besoin de prédicateurs laïques peut avoir plusieurs origines :

- certains laïcs manifestent de l'intérêt pour une participation accrue à l'animation du culte de leur paroisse ;
- certains laïcs ont l'intérêt et/ou le charisme de communiquer l'Évangile ;
- des paroissiens ou des conseils paroissiaux voient un intérêt à entendre d'autres voix en chaire ;
- des paroisses peuvent avoir le besoin de pallier une certaine diminution du nombre de pasteurs en poste.

Le Conseil synodal souhaite rendre attentif les conseils paroissiaux ou de service communautaire, ainsi que les ministres, notamment les formateurs d'adultes, à quelques enjeux.

Le Conseil synodal encourage les efforts visant à :

- prendre acte de la situation difficile dans laquelle se trouve le culte réformé traditionnel et tout effort destiné à le redynamiser ;
- redéfinir le rapport assemblée / officiant dans le sens d'une prise en charge commune de l'élan de la célébration ;
- donner aux laïcs une place et un rôle actifs dans la célébration du culte ; la participation des laïcs est constitutive de la vie de l'Eglise et le culte aussi est l'affaire de la communauté avant d'être celle du pasteur ;
- introduire et former les fidèles à une participation plus active, plus créative et plus responsable dans le culte, notamment en leur rendant la possibilité de porter et d'animer la prière dans le culte, davantage que les lectures bibliques ou la proclamation de la Parole ;
- enrichir la prédication de la Parole, ainsi que sa réception et sa méditation par les fidèles ; pour cela, la participation occasionnelle de laïcs qui en ont la capacité oratoire est la bienvenue ;
- permettre aux pasteurs, premiers responsables de la prédication, d'approfondir et d'enrichir leur compétence d'interprète et de prédicateur de l'Évangile ;
- à fortifier la vie communautaire en misant sur un programme de cultes qui favorise le rassemblement des fidèles ;

- diversifier la vie spirituelle des fidèles, notamment en ne la cantonnant pas au culte traditionnel, mais en la soutenant par des formes nouvelles, plus simples, plus faciles à assumer hors l'apport du théologien professionnel.

Le Conseil synodal décourage par contre :

- les efforts tendant à pallier le manque de pasteur par des personnes moins formées, alors que la prédication est justement la tâche la plus difficile dans le culte et dans le monde contemporain ;
- les efforts visant à former des laïcs et à leur reconnaître, même localement, la compétence ou la légitimité de prêcher de manière régulière ;
- les efforts revenant tacitement à remplacer les pasteurs par des laïcs sans pour autant réfléchir le rapport de l'assemblée à l'officiant ;
- les efforts tendant à maintenir sans réflexion ecclésiologique l'existence de plusieurs cultes le même dimanche dans la même paroisse et tendant à fractionner la communauté paroissiale en (très) petites assemblées.

En contrepoint de ce qui précède, le Conseil synodal tient à préciser :

1. Il a été et il est toujours possible qu'un laïc, ou un groupe de laïcs, prennent en charge ponctuellement la célébration d'un culte, à condition que cela soit décidé, organisé et préparé dans le cadre légitime (décision du conseil du lieu d'Eglise, recours aux compétences des ministres en place notamment).
2. Les recommandations ci-dessus se distancient de modèles qui existent dans d'autres Eglises, notamment dans l'Eglise Réformée de France où une longue situation de pénurie pastorale et de paroisse traversant de longues périodes sans ministre a conduit à former et à reconnaître formellement en Eglise (et pas seulement sur le plan d'une paroisse), la légitimité de prédicateurs laïques réguliers. La situation vaudoise n'est actuellement pas comparable à la situation française.
3. Plusieurs demandes de former, voire d'instituer, des prédicateurs laïques dont le Conseil synodal a eu l'écho s'inscrivent sur l'arrière fond d'une évolution dans la manière de « programmer » les cultes dans nos paroisses. Les fidèles, les ministres ou les conseils ont l'impression que l'on manque de pasteurs pour célébrer. Pour le Conseil synodal, ce ne sont pas tant les pasteurs qui manquent ! C'est plutôt le culte qui manquerait... de participants. On touche donc à question ecclésiologique (relative à notre conception profonde de l'Eglise) : faut-il maintenir beaucoup de cultes, partout où c'est possible, quitte à célébrer avec de toutes petites assemblées ? Ou vaut-il mieux travailler à rassembler davantage la communauté, quitte à organiser moins de cultes ? Le Conseil synodal devra travailler ces questions qui débordent largement le cadre du thème « prédicateurs laïques ». De sa réflexion découlera vraisemblablement une recommandation<sup>1</sup> relative à la « programmation » des cultes dans nos paroisses.

Le service Vie communautaire et culturelle, avec le pasteur Olivier Favrod, sont à la disposition des lieux d'Eglise pour :

- de plus amples informations
- partager le fruit d'expériences locales ou régionales
- envisager l'expérimentation de solutions novatrices.

Contact : Olivier Favrod, 021 331 56 82 – [olivier.favrod@eerv.ch](mailto:olivier.favrod@eerv.ch)

Adopté par le Conseil synodal le 7 juin 2011

<sup>1</sup> Vraisemblablement, cette recommandation explicitera la brève incitation figurant dans les balises remises aux régions pour organiser leurs forces ministérielles à l'horizon de 2018 : *Pour les cultes dominicaux ordinaires, la règle est « un pasteur par paroisse par dimanche ».*